

2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 €) à dix-sept associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt-six lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations Familiales dans les centres sociaux.

PROJET DE DÉLIBERATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À ce jour la ville de Paris compte vingt six lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Il s'agit de lieux, accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, parfois jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de socialisation des enfants comme des parents et également des lieux d'écoute, de parole et de réassurance. En complément de l'activité traditionnelle des LAEP, la Ville de Paris a souhaité développer depuis 2018 des LAEP mobiles afin d'aller au-devant de certain publics, notamment les publics hébergés en CHU, CHRS et hôtels sociaux, qui connaissent moins l'offre existante et ont plus de difficulté à s'en saisir si elle n'est pas en proximité immédiate de leur lieu de vie.

Il vous est proposé d'attribuer, pour 2020, une subvention d'un montant de 2 142 300 € pour l'action des dix-sept partenaires associatifs gérant les vingt-six lieux d'accueil, enfants-parents, suivants :

- L'association « CASP » (Centre d'Action Sociale Protestant) pour le LAEP situé 60, rue Greneta (2°) 94 000 € et pour son action mobile en CHU-CHRS (15e et 17e) 27 000 € soit un total de 121 000 €
- La « Fondation de Rothschild » pour le LAEP situé 4/7, square Dunois (13 e) 203 400 €
- L'association « **Parler à d'autres** » pour le LAEP situé 5, rue de la Boule Rouge et son projet spécifique autour du handicap « Les P'tits Matins » (9°) 112 500 €
- L'association « Consultation et Lieu d'Accueil Psychanalytique » (CLAP) pour le LAEP
 24, passage Raguinot (12°) 84 500 €
- L'association « L'Arbre Bleu » pour le LAEP situé 52, rue Polonceau (18°) 141 900 €
- L'association « École des Parents et des Éducateurs » d'IdF pour le LAEP situé 164, boulevard Voltaire (11°) 130 000 € et 27 700 € pour assurer alternativement les samedis le fonctionnement du LAEP Cesbron situé 46, rue Gilbert Cesbron (17°) et du LAEP Claude Terrasse 35 rue Claude Terrasse (16°) ouvert en septembre 2020 soit un total de 157 700 €
- L'association « Œuvre de Secours aux Enfants » pour le LAEP situé 83, rue Julien Lacroix (20°) 210 700 € et les quatre LAEP mobiles à destination des familles en situation de précarité hébergées au sein de l'hôtel social « Le Montmartrois (18°), au centre d'hébergement d'urgence Magenta « Lumières du Nord » (10°) et aux centres

d'hébergement et de réinsertion sociale Pauline Roland et Crimée (19 e) pour 65 000 € soit un total de 275 700 €

- L'association « ARC Équipes d'Amitié » pour le LAEP situé 17, rue de l'Échiquier (10°) -87 600 €
- L'association « De l'Infans à L'Enfant » pour le LAEP situé 48 bis, rue Boinod (18°) 159 000 €
- L'association « Coopération féminine » pour le LAEP situé 81, rue des Vignoles (20 e) 16 400 €
- L'association « **Estrelia** » pour les LAEP situés 8/10, rue Perdonnet (10 °) 126 500 € et 5, place

 Maroc (19 °) 146 000 € soit un total de 272 500 €
- L'association « **Petite Enfance et Parentalité**, **La Maison Verte** » pour le LAEP située 13, rue Meilhac (15°) 177 000 €
- L'association « I.R.A.E.C. » (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple) pour le LAEP située 41, rue Joseph de Maistre (18 e) 210 000 €
- L'association « **Crescendo** », pour les LAEP mobiles situés dans les crèches « La Maison de Gavroche » (19 e) et « La Souris Verte » (15 e) 35 800 €
- L'association « APASO » (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation) pour le LAEP situé 15, rue des Mariniers (14e) 54 600 €
- L'association « Carrefour 14 » (Centre social Didot) pour le LAEP situé 15, rue des Mariniers (14e) 5 700 €
- L'association « Samu Social de Paris » pour l'accueil enfants-parents Hors les Murs dans les hôtels sociaux : boulevard Magenta (10e) et rue de Chaligny (12e) 15 000 €

Le développement du réseau des LAEP parisiens est une priorité partagée par la CAF et la Ville de Paris, qui ont pris en la matière des engagements forts dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022. La CAF cofinance l'ensemble des LAEP soutenus par la Ville et il est proposé que la Ville poursuive également son soutien aux LAEP portés par la CAF en centre social, par le biais d'un soutien financier de 12 000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris